

officielle n'en confirmerait pas le caractère permanent.

On a demandé: "Aurions-nous dû agir alors ou aurions-nous dû attendre jusqu'à ce que la note officielle soit approuvée par les deux gouvernements et discutée ici au Parlement?" Nous avons effectivement gagné dix mois, comme l'expérience l'a démontré, puisque la note officielle n'a été reçue que récemment et a été discutée au Parlement hier et aujourd'hui alors que nous avons pour la première fois l'occasion de le faire au cours de la présente session. La note n'était pas prête pendant la dernière session parlementaire. On pourrait dire qu'elle aurait dû être rédigée plus vite, mais elle ne l'a pas été, et je ne saurais, d'ailleurs, comment on aurait pu accélérer sa rédaction.

Aurions-nous dû attendre? Je demanderai aux députés de bien vouloir se rappeler la situation telle qu'elle se présentait l'été dernier. La Russie avait refusé d'accepter la résolution sur le désarmement, ou plutôt sur la restriction de l'armement, qu'avaient approuvée un grand nombre de pays occidentaux. La Russie avait quitté la conférence du désarmement et lancé, à peu près au même moment, son premier satellite terrestre. On s'en est beaucoup alarmé, non seulement sur notre continent, mais en Europe, et l'on a accéléré les mesures de défense.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette de devoir dire au ministre que son temps de parole est épuisé.

Des voix: Continuez!

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre poursuive son exposé?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Pearkes: Je n'ai plus qu'une phrase ou deux à dire avant de terminer, monsieur l'Orateur. A ce moment-là, on était fort inquiet et le premier ministre du Royaume-Uni est venu délibérer sur la situation internationale avec le président des États-Unis et le premier ministre du Canada. A mon avis, le gouvernement a simplement agi avec prudence en hâtant les choses le plus possible, en amenant les deux commandants intéressés à se concerter, à constituer leur personnel et à mettre au point un plan de défense de notre continent. C'eût été peu sage, à mon sens, d'avoir différé plus longtemps et, vu la situation qui régnait dans le monde il y a un an, d'avoir entendu plusieurs mois plus tard, pour présenter la note officielle.

L'hon. M. Martin: L'honorable député reconnaîtra, je crois, qu'aucun avis en ce sens n'a été exprimé.

[L'hon. M. Pearkes.]

L'hon. M. Pearkes: J'ai certainement cru comprendre qu'on aurait voulu que nous agissions moins promptement que nous ne l'avons fait.

L'hon. M. Martin: Personne ne l'a insinué.

L'hon. M. Pearkes: J'en suis certain.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Vous avez exprimé cet avis dans votre discours.

L'hon. M. Pearkes: J'affirme que la situation mondiale qui régnait il y a un an a parfaitement fondé le gouvernement à prendre cette mesure, et je me réjouis de ce que nous ayons profité de dix mois de travail très fécond au quartier général du NORAD.

L'hon. M. Pearson: Avant de reprendre son siège, le ministre pourrait-il élucider la question que j'ai posée au premier ministre, à l'appel de l'ordre du jour, touchant l'incapacité du sous-commandant canadien du NORAD à exercer tout droit de regard ou toute autorité, militaire ou autre, sur les escadrilles américaines transportant des projectiles nucléaires munis d'ogives?

L'hon. M. Pearkes: Je n'ai pas lu le rapport. Je n'ai pas eu l'occasion d'obtenir des avis ailleurs; je dois me borner à fournir au député mon interprétation personnelle de son sens possible.

Je ne considère pas que le commandement du NORAD exerce une autorité effective sur des unités américaines ou canadiennes. L'exercice effectif du commandement exécutif est accompli par des commandants subordonnés, les chefs d'escadrilles. Suivant ma façon d'interpréter la déclaration dont le chef de l'opposition a informé la Chambre aujourd'hui, les Américains considèrent que le quartier général du NORAD reçoit le contrôle de la direction et des opérations des unités de l'aviation américaine qui sont commandées par des officiers américains. Selon moi, cette déclaration ne modifie pas la position du maréchal de l'air Slemon, officier supérieur qui exerce un commandement à un échelon très élevé et qui dirige les officiers dans le commandement effectif et exécutif des diverses unités. J'aimerais toutefois avoir le temps d'approfondir la situation et de me fixer à ce sujet, car je n'en ai pas été saisi.

M. Allan Macnaughton (Mont-Royal): Monsieur l'Orateur, au moment où je prends la parole dans cet important débat, il est devenu très clair que l'opposition officielle a eu la bonne attitude en insistant pour que les accords intergouvernementaux ou les traités soient soumis à la Chambre pour y être débattus. Je suis content que le premier ministre, avec sa finesse de perception, ait tenu compte de cette attitude, pour renverser une